

Eloge de la modération !

Ce qui vaut pour la consommation de vin devrait aussi s'appliquer en matière de réglementation, au risque de créer des menaces sérieuses pour les fleurons de notre économie et de notre art de vivre.

A l'occasion de la présentation du troisième plan cancer en février 2014, le Président de la République a cité un chiffre qui fait frémir : 40% de la mortalité due au cancer en France tient à des facteurs de risques évitables tels l'environnement ou le comportement des individus. C'est bien la preuve éclatante que, malheureusement, que nos politiques publiques en matière de prévention a dramatiquement échoué à faire baisser la consommation d'alcool, de tabac et de produits stupéfiants comme le cannabis.

Il n'est que temps, par conséquent, de changer de paradigme, tout en observant la plus grande prudence afin de ne faire le lit de périls plus menaçants encore que les maux que l'on prétend guérir en matière de santé publique.

Manifestement, il semblerait que l'approche employée par les gouvernements successifs en ce domaine, toutes tendances politiques confondues, n'ait pas été la bonne. La répression et la culpabilisation ont été les deux mamelles principales sur lesquelles tous les ministres de la Santé ont par trop tiré, en négligeant d'explorer hélas une autre voie qui eût été plus féconde : celle de la prévention.

A cet égard, on ne peut donc qu'être frappé de stupeur par la lecture du texte du projet de loi de santé adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale en avril dernier. Le premier titre de ce projet de loi prétend être précisément consacré à la prévention. Las ! En fait de prévention, nous n'avons qu'une pénible litanie, voire une liturgie, d'interdictions ou le farfelu le dispute au bizarre. Mais de prévention, point. Sauf à considérer de nouveau que prévenir consiste d'abord et avant tout à punir. Et à stigmatiser.

Au XVI^{ème} siècle, alors qu'il songeait à l'éducation du jeune Gargantua, François Rabelais écrivait que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Cette maxime bien connue doit être méditée et pourrait aujourd'hui être paraphrasée de la manière suivante : punition sans prévention n'est que ruine de la santé.

Le bon sens étant a priori la chose la mieux partagée au monde, au pays de Descartes l'éducation et la prévention devraient être les piliers du bagage culturel et humain de l'honnête homme du XXI^{ème} siècle. En effet, la France a bâti autour du vin un édifice culturel millénaire et nous sommes aujourd'hui les dépositaires d'un héritage qu'il importe de transmettre aux jeunes générations. Cela ne pourra se faire, notre tradition ne pourra se perpétuer qu'en éduquant nos enfants au goût et en les prévenant contre toute forme d'excès.

Pour autant, cet éloge de la modération que j'appelle de mes vœux ne doit pas se limiter à la seule consommation de vin. Le législateur lui aussi serait bien inspiré d'user avec modération de la réglementation et de nous prémunir ainsi des conséquences funestes de mesures excessives.

Pour commencer, prenons garde à ne pas ouvrir la boîte de Pandore.

De fait, dans le cadre du projet de loi de santé, encore lui, la mesure du paquet neutre a été adoptée par amendement du gouvernement. Cela consiste à rendre totalement standardisé les produits du tabac, à les dépouiller de leurs marques, formes et éléments distinctifs propres. Bien évidemment, nul ne conteste les effets dévastateurs du tabac. Le tabac tue, tout le monde le sait aujourd'hui, c'est même écrit et illustré en gros sur les paquets de cigarettes. Il faut donc résolument

utter contre les ravages des maladies provoquées par le tabac. Mais cette idée du paquet neutre ne crée-t-elle pas finalement un dangereux précédent ? Car pourquoi s'arrêter au tabac et ne pas aller plus loin encore ?

A ce sujet, les nouvelles venant d'Irlande sont pour le moins aussi éloquentes qu'inquiétantes pour l'Académie du vin de France. Il y a peu, une commission du Parlement irlandais vient en effet de rendre un rapport dans lequel elle préconise entre autres choses d'interdire l'apposition des logos, des marques et des couleurs distinctives sur les bouteilles d'alcool vendues sur son territoire. Quand on sait que l'Irlande a adopté l'an dernier le paquet neutre pour les cigarettes, on comprend aisément dès lors que ce ne fut qu'une mise en bouche avant de s'attaquer à d'autres produits en l'occurrence l'alcool. Une fois que le premier pas a été fait, le risque de contagion devient réel, on le voit bien.

Mais me direz-vous, dans un pays comme la France personne n'osera jamais avoir cette idée ni a fortiori n'envisagera de la mettre en œuvre ! Quel politique serait en effet assez fou pour proposer puis voter l'emballage neutre pour nos bouteilles de vins et d'alcool ? A voir. Premièrement, personne ne sait ce que recèle l'imagination immensément féconde des « hygiénistes ». Deuxièmement, réfléchissons plus largement et non pas seulement depuis le prisme hexagonal.

Un article de presse faisait récemment référence au fameux « effet papillon », soulignant qu'une mesure apparemment anodine votée en France pouvait déclencher une tempête à l'étranger, avec un retour de bâton très sévère pour notre économie. Qu'il me soit permis de citer la récente manifestation des producteurs de tabac indonésiens à Djakarta : ils ont bruyamment défilé devant l'ambassade de France en exhibant des bouteilles de Champagne revêtues d'un emballage neutre ! Considérant que l'instauration du paquet neutre en France constitue une attaque directe contre les intérêts économiques de leur pays où le tabac emploie plus de 20 millions de personnes, le gouvernement indonésien réfléchit très sérieusement à l'introduction d'un emballage neutre pour les boissons alcoolisées, visant spécifiquement l'industrie viticole française.

Ces menaces de représailles commerciales et économiques doivent être prises très au sérieux, et la manifestation des tabaculteurs indonésiens s'intègre dans ce climat lourd de périls pour un secteur vital de notre pays. Lors de l'inauguration du salon Vinexpo à Bordeaux au mois de juin, le Président de la République a eu raison de souligner le demi-million d'emplois de la filière viticole française et les 10 milliards d'excédent commercial qu'elle génère.

En guise de conclusion, je voudrais donc assortir l'éloge de la modération auquel je me suis livré d'une respectueuse mais néanmoins solennelle mise en garde contre les excès d'une réglementation dont personne n'a semble-t-il totalement mesuré l'étendue des conséquences. Le mieux étant l'ennemi du bien selon l'adage populaire, optons plutôt pour une méthode qui a fait ses preuves d'expérience : éduquons plus, prévenons mieux, c'est le fonds qui manque le moins.